

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 18-05-17 Date de révision: 18-05-17 Version: 1.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : COLLE PLASTIQUE - DURCISSEUR
Code du produit : 49923 # 7334992BR0 durcisseur

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Fonction ou catégorie d'utilisation : Adhésifs, agents liants

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Distributeur** SADAPS BARDAHL BP 50050 MOUVAUX

59589 BONDUES Cedex - France

T 03.10 38 38 38

msds@bardahlfrance.com - www.bardahlfrance.com

#### Fournisseur

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3 7522 TOURNAI - BELGIQUE

T +32 (0).69.59.03.60 - F +32 (0).69.59.03.61 msds@bardahlfrance.com - www.bardahlfrance.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE c.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 2

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H317

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3

Dangereux pour le milieu aquatique —

Danger chronique, Catégorie 3

Texte intégral des mentions H : voir section 16

18-05-17 FR (français) FDS Réf.: 49923 durcisseur 1/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement (CLP)

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







GHS02

: Danger

 $Composants \ dangereux \\ \qquad : \ m\'ethacrylate \ de \ m\'ethyle \ ; \ acide \ m\'ethacrylique; \ hydroperoxyde \ de \ \alpha, \alpha-dim\'ethylbenzyle, \\$ 

hydroperoxyde de cumène; Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid

Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P261 - Éviter de respirer les vapeurs

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

protection des yeux/du visage.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un

médecin

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux

ou spéciaux

Fermeture de sécurité pour enfants : Applicable Avertissement tactile : Applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
méthacrylate de méthyle (Note D)	(n° CAS) 80-62-6 (N° CE) 201-297-1 (Numéro index) 607-035-00-6 (N° REACH) 01-2119452498-28	50 - 70	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 STOT SE 3, H335
Urethane Methacrylate Oligomer		1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

18-05-17 FR (français) FDS Réf.: 49923 durcisseur 2/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

acide méthacrylique (Note D)	(n° CAS) 79-41-4 (N° CE) 201-204-4 (Numéro index) 607-088-00-5	1 - 10	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
Tosyl chloride	(n° CAS) 98-59-9 (N° CE) 202-684-8 (N° REACH) 01-2119971273-36	1 - 3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	(n° CAS) 128-37-0 (N° CE) 204-881-4 (N° REACH) 01-2119555270-46	1 - 2,5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
hydroperoxyde de $\alpha,\alpha\text{-dim\'e}\text{thylbenzyle},$ hydroperoxyde de cumène	(n° CAS) 80-15-9 (N° CE) 201-254-7 (Numéro index) 617-002-00-8 (N° REACH) 01-2119475796-19	1 - 2,5	Org. Perox. E, H242 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Chronic 2, H411
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	(n° CAS) 28961-43-5 (N° CE) 500-066-5 (N° REACH) 01-2119489900-30	0,1 - 1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
acide méthacrylique	(n° CAS) 79-41-4 (N° CE) 201-204-4 (Numéro index) 607-088-00-5	(C >= 1) STOT SE 3, H335
hydroperoxyde de $\alpha,\alpha$ -diméthylbenzyle, hydroperoxyde de cumène	(n° CAS) 80-15-9 (N° CE) 201-254-7 (Numéro index) 617-002-00-8 (N° REACH) 01-2119475796-19	(C < 10) STOT SE 3, H335 (1 = <c 2,="" 3)="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(3 =<c 10)="" 2,="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(3 =<c 1,="" 10)="" <="" dam.="" eye="" h318<br="">(C &gt;= 10) Skin Corr. 1B, H314</c></c></c>

Note D : Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

Texte complet des phrases H: voir section 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de

consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie

cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Refroidir à l'eau pulvérisée les

récipients exposés à la chaleur.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone d'incendie et autres gaz toxiques.

# 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

18-05-17 FR (français) FDS Réf.: 49923 durcisseur 3/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

Autres informations : Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les

soubassements.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Fournir une

protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante.

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

#### Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Liquide et vapeurs très inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures d'hygiène Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute

manipulation.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Prendre des mesures de Mesures techniques

précaution contre les décharges électrostatiques.

Conditions de stockage : Stocker dans un récipient fermé. Conserver à l'abri du gel.

Matières incompatibles : Agents oxydants.

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

: Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Lieu de stockage

Prescriptions particulières concernant : Conserver dans l'emballage d'origine

l'emballage

# Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

méthacrylate de méthyle (80-62-6)				
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	208		
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50 ppm		
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	416 mg/m³		
Belgique	ue Valeur courte durée (ppm) 100 ppm			
acide méthacrylique (79-41-4	acide méthacrylique (79-41-4)			
France	France VME (mg/m³) 70 mg/m³			
France	France VME (ppm) 20 ppm			
2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)				
France	e VME (mg/m³) 10 mg/m³			

# Contrôles de l'exposition

#### Protection des mains:

18-05-17 FR (français) FDS Réf.: 49923 durcisseur 4/10

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### Gants. EN 374

Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
Gants	Caoutchouc butyle	5 (> 240 minutes)		3 (> 0.65)	EN 374
Gants	Caoutchouc butyle	3 (> 60 minutes)		3 (> 0.65)	EN 374

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité. EN 166

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Protection respiratoire	Filtre, Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés	EN 14387







## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Liquide.
Couleur : Noire.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

hutvlique=1)

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : > 35 °C Point d'éclair : 15 °C Température d'auto-inflammation : 421 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0,97 g/ml Solubilité : Non miscible.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : 130000 - 150000 mPa.s (20°C)

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Non comburant.

Limite inférieure d'explosivité (LIE) : 1,6 vol %

Limite supérieure d'explosivité (LSE) : 12,5 vol %

18-05-17 FR (français) FDS Réf.: 49923 durcisseur 5/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### 92 **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides.

#### Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Etincelles. Eau, humidité. Gel.

#### Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides.

### Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### Informations sur les effets toxicologiques 11.1.

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

2,6-di-te	rt-b	utyl-p-cresol	(128-37-0)

2,0 or tort butyr p 0,000 (120 or 0)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg	
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg	

hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle, hydroperoxyde de cumène (80-15-9)		
DL50 orale rat	382 mg/kg	
DL 50 cutanée rat	500 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	220 mg/l/4h	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Peut irriter les voies respiratoires.

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. **Toxicité**

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)		
CE50 Daphnie 1	0,61 mg/l 48h	
CE50 autres organismes aquatiques 1	10000 mg/l 3h	

# Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Potentiel de bioaccumulation 12.3

18-05-17 FR (français) FDS Réf.: 49923 durcisseur 6/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)	
Log Pow	4,17

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Vider complètement les emballages avant élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Recommandations pour l'élimination des eaux

: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Recommandations pour le traitement du

: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

produit/emballage

conformément aux règlements locaux en vigueur.

Indications complémentaires

Ecologie - déchets

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED)

08 04 09\* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres

substances dangereuses

15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID	
14.1. Numéro ONU				
2924	2924	2924	2924	
14.2. Désignation officielle de	transport de l'ONU			
LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.	Flammable liquid, corrosive, n.o.s.	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.	
Description document de transpo	rt			
UN 2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT; méthacrylate de méthyle; acide méthacrylique), 3 (8), II, (D/E)	UN 2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A., 3 (8), II	UN 2924 Flammable liquid, corrosive, n.o.s., 3 (8), II	UN 2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A., 3 (8), II	
14.3. Classe(s) de danger pou	r le transport			
3 (8)	3 (8)	3 (8)	3 (8)	
3			3	
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 14.6.

## - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : FC Dispositions spéciales (ADR) : 274 Quantités limitées (ADR) : 11 Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02

18-05-17 FR (français) FDS Réf.: 49923 durcisseur 7/10

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP19

en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T11

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP2, TP27

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : L4BH : FL Véhicule pour le transport en citerne Catégorie de transport (ADR) : 2 Dispositions spéciales de transport -: S2, S20

Exploitation (ADR)

: 338 Danger n° (code Kemler)

Panneaux oranges

338

: D/E

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

#### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274 Quantités limitées (IMDG) : 1L Quantités exceptées (IMDG) : E2 Instructions d'emballage (IMDG) : P001 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02 Instructions pour citernes (IMDG) : T11 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2, TP27 N° FS (Feu) : F-E N° FS (Déversement) : S-C : B Catégorie de chargement (IMDG) : SW2 Arrimage et manutention (Code IMDG)

Propriétés et observations (IMDG) : Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

#### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo · Y340

(IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 0.5L

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et : 352

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et : 1L

cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 363

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 5L

(IATA)

Dispositions spéciales (IATA) : A3

Code ERG (IATA) : 3CH

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID) · FC Dispositions spéciales (RID) : 274 Quantités limitées (RID) : 1L Quantités exceptées (RID) · F2

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02

en commun (RID)

pour vrac (RID)

conteneurs pour vrac (RID)

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T11

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP2, TP27

18-05-17 FR (français) FDS Réf.: 49923 durcisseur 8/10

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BH Catégorie de transport (RID) . 2 Colis express (RID) : CE7 Numéro d'identification du danger (RID) : 338

# Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE 15.1.1.

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. **Directives nationales**

#### France

Maladies professionnelles : RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

#### **Allemagne**

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification

selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

: Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur

les accidents majeurs)

### Pays-Bas

SZW- liste des substances cancérogènes : Aucun des composants n'est listé SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

# **Danemark**

Classe de danger d'incendie : Classe I-1 Unité de stockage 1 litre

Remarques concernant la classification F <Flam. Liq. 2>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au

stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Recommandations règlementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact

direct avec celui-ci

### Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Org. Perox. E	Peroxydes organiques, type E
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A

18-05-17 FR (français) FDS Réf.: 49923 durcisseur 9/10

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

18-05-17 FR (français) FDS Réf.: 49923 durcisseur 10/10